

{Commune de}

SAVIGNAC

BULLETIN MUNICIPAL

SOLEIL LEVANT SUR 2025 !

Janvier - Février - Mars - 2025



TRADITIONS

Chasses traditionnelles,
un art de vivre



NATURE

Votre commune
se mobilise pour planter
des haies



ÉCONOMIE

La Ferme Alchimique
s'installe durablement
à Savignac



Suivez l'actualité en temps réel de votre commune sur sa page Facebook : [Commune de Savignac](#) !
et sur PanneauPocket ! Déjà plus de 317 smartphones connectés !

Edito

PATRICK MONTO



Savignacaises, Savignacais,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que joies, bonheurs et réussites soient au rendez-vous pour chacun d'entre vous.

Une partie du bourg, la partie sud dira-t-on, sera aménagée cette année. Les travaux s'étendront des flots côté Auros jusqu'aux commerces. Conscient de la gêne occasionnée, pour autant, la circulation sera maintenue ainsi que l'accès aux commerces, à l'école et à l'ALSH.



Vous avez pu également constater l'aménagement de chicanes aux entrées du bourg, elles semblent pleinement jouer leur rôle de ralentissement.

La chaudière à granulés qui chauffe la Maison des Associations va être remplacée par une chaudière plus performante et plus robuste. Nous étudions la possibilité d'une extension du bâti pour le Cercle et la création de toilettes publiques.

Également en réflexion en partenariat avec les associations, l'organisation d'une bourse d'échange de fleurs et de plantations. Ceci entre autre, pour l'embellissement du bourg.

Une journée citoyenne de plantation de haies sera réalisée le 22 février, en partenariat avec l'ACCA.



Le projet de maison partagée à la maison Beaucaillou prend forme. J'ai signé fin décembre la promesse de bail emphytéotique avec la société ADISVIE. Le permis de construire va être déposé en février, les travaux devraient commencer dans le premier trimestre pour une mise en service en septembre 2026.

Sept à neuf logements, ainsi que des parties communes, vont être réalisés pour des personnes valides, de 65 ans et plus, ainsi que des personnes en situation de handicap. Vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour plus de renseignements. À noter qu'une présentation générale sera faite lors du repas des aînés le 25 janvier.

Le déploiement de la fibre arrivera à son terme sur notre commune à la fin mars.

Une campagne de recensement a débuté le 16 janvier 2025 sur notre commune. Elle est mandatée par l'INSEE et est réalisée par Véronique Montuzet notre agente communale.

Le recensement sert à connaître et dénombrer les habitants des villes et des logements. Mais ce n'est pas tout : c'est grâce au recensement que l'État est en mesure d'accorder la répartition de dotations ou de subventions à telle ou telle commune, de gérer la taille du conseil municipal, de définir des zonages et des seuils pour diverses réglementations...

Vous devez donc impérativement répondre à ses sollicitations en lui réservant le meilleur accueil.

Nous avons régulièrement informé la population sur l'obligation des propriétaires concernant l'élagage en bordure des voies publiques et privées. Il n'en demeure pas moins que peu l'on fait.

Je lance un dernier rappel, fibre ou pas, les plantations d'alignement doivent être taillées à l'aplomb de la limite de propriété. En cas de non respect, la collectivité procèdera, sur son domaine, à l'élagage, aux frais des propriétaires. À suivre...

L'année 2024 a été riche en événements festifs, je souhaite que 2025 le soit tout autant, pour le bien de la commune et de chacun.

Bonne année

Mentions Légales

Directeur de la publication : Patrick Monto | **Ont participé à ce numéro :** Frédéric Garcia, Paul Berna, Véronique Boyancé, Florence Caussé, Patrick Monto, Patrick Séquier | **Conception graphique et édition :** Sabrina Hervé/Agence les Deux Rives - **Langon** | **Impression :** Imprimerie LESTRADE LANGON | **Tirage :** 300 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

Le Carnet



LE SAVIGNACAIS

Attention au frelon asiatique !

Le frelon asiatique serait arrivé dans le sud-ouest de la France lors d'une importation de poteries en provenance de Shanghai en 2004. Depuis lors, il s'est répandu en France, s'est étendu aux pays voisins et a été récemment détecté en Hongrie et en Slovaquie.

Savignac n'est pas épargné par ce phénomène, les appels à la mairie sont de plus en plus nombreux pour indiquer qu'un ou plusieurs nids ont été repérés, ici ou là sur notre commune.

Une fois ce signalement fait, nous nous rendons sur place afin d'évaluer la possibilité de détruire le nid. Son accessibilité est déterminante dans le traitement du nid. Si l'opération devait être trop dangereuse, vous serez orienté vers une entreprise privée.

Il est bon de rappeler que seuls les frelons asiatiques sont concernés par cette éradication. Ils sont assez facilement reconnaissables par leurs jolies couleurs orange.

Les autres espèces comme le frelon commun sont protégées. Le Frelon européen est un insecte mal-aimé et c'est fort dommage, car, c'est un grand prédateur d'insectes (dont le Frelon asiatique !). Il est très pacifique vis-à-vis des humains.



Afin d'effectuer cette opération gratuite, quatre communes (Savignac, Pondauret, Barie et Castets et Castillon), se sont réunies pour acheter du matériel de destruction, d'une valeur de 3500€.

Cette opération effectuée par notre agent ou un élu, souvent les deux, ne relève pas d'une obligation légale. C'est un geste volontaire du conseil municipal pour la sauvegarde de nos écosystèmes et de nos apiculteurs.

Le savignacais rappelle enfin que ce n'est pas parce que c'est gratuit qu'il faut être exigeant et impatient... qu'on se le dise ! Adichats !

Mobilisons-nous pour lutter contre les maladies cardiovasculaires !

MARCHÉ VTT COURSE

VILLAGE SANTÉ, BIEN-ÊTRE VILLAGE GOURMAND

18 MAI FONTET

Concours de déguisements

REOLAIS Fédération Française de Cardiologie Association Club Cœur et Santé de Sud Grande LES PARCOURS Coeurs

État civil

NAISSANCE :

BELKOUACI Youssef né le 10/09/2024
BELLOC Agathe née le 21/11/2024

DÉCÈS :

ARCUSSET Didier le 14/10/2024
CHALOUPIIN Jean Claude le 29/11/2024

MARIAGES :

DEVEAUX David et BARARDO Juliana
le 21/09/2024

À la une

Le nom des lieux-dits

L'interprétation des noms de lieux est la raison d'être de la toponymie. Elle nécessite une grande prudence, car beaucoup de toponymes ont subi les « fantaisies des scribes » et une volonté affichée de francisation.

Cette rubrique succincte vous permettra d'identifier l'histoire et l'origine de grand nombre d'entre eux, de vous les approprier et de continuer à les citer. Les noms de lieux dits renseignent la situation géographique, la nature du sol ou encore la présence d'eau ou d'armes. Par exemple, les grenouilles seront signalées près des endroits humides, les cigales et les grillons dans des lieux ensoleillés. À noter que les noms d'oiseau peuvent être aussi des sobriquets. La faune : les oiseaux, un certain nombre de microtoponymes sont calqués sur des noms d'oiseaux ou d'animaux.

Techoueyre issu du gascon Taish, « Toisson, blaureau » c'est-à-dire repère de blaureau, nom de lieu devenu patronyme.



Informations tirées de l'ouvrage de Patrick LAVAU
Toponymie Gasconne
Éditions Confluences. Les nuits atypiques.

Retour en images



Cantère



Halloween et spectacle des enfants



Focus

Chasses traditionnelles un art de vivre

À l'appel du Président de l'association communale de chasse agréée de notre commune, des panneaux ont été dressés aux environs du stade. Ils sont le fruit d'une revendication, en tout cas d'une alerte, que les chasseurs ont voulu exprimer aux automobilistes qui traversent notre commune.

Paloumayre une passion - Touchez pas à nos traditions - l'Aquitaine pays de traditions...

Christian Remaut, Président de l'ACCA déclare : « des panneaux comme à Savignac, il y a un peu partout en Aquitaine et ailleurs. »

C'est la fédération de chasse qui a conseillé leur pause courant octobre.

Un peu partout, ils ont été dégradés ; ça a été le cas ici, « nous avons choisi de réinscrire nos slogans sur des draps ».

Pour d'autres présidents, mais aussi pour tous les chasseurs de la commune, la défense des traditions est une motivation qui revient souvent dans les discussions. Au-delà de la chasse, ce sont les moments de convivialité en famille ou entre copains qui sont mis en avant par nos paloumayres.

Il est vrai qu'il faut avoir vécu ces moments pour se les approprier et en parler, ce qui fait dire à beaucoup de pratiquants que si l'on ne l'a pas vécu, on ne

peut pas comprendre l'esprit et les valeurs qui sont véhiculés au travers de ces pratiques.

Pour autant, les traditions sont quelque peu chamboulées parce qu'il faut bien considérer que le changement climatique a un impact réel sur le comportement des oiseaux et, au-delà des oiseaux, sur la faune et la flore en général.

Le changement climatique fait apparaître une certaine sédentarité des palombes qui, de fait, modifie le comportement des chasseurs et pourrait impacter la réglementation de la chasse.

Forte de 28 palombières, la commune de Savignac compte plus de 80 chasseurs qui espèrent bien voir leurs pratiques se maintenir et cohabiter en toute intelligence avec le reste de la population.

En ce début d'année 2025, le Président et ses adhérents vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de réussite.

3 SEMAINES POUR AGIR

ALERTE
Espèce exotique envahissante
INTERDICTION du 2 mars 2023

Les inflorescences d'herbe de la pampa sont là

- 1** Couper les inflorescences pour stopper la pollinisation et la maturation des graines
- 2** Mettre les plumeaux coupés dans les sacs plastiques bien fermés
- 3** Contacter votre déchetterie locale pour connaître les modalités de gestion de cette invasive

Plus d'infos

Conservatoire des espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

COOP

EUROPEAN UNION



Alerte info

Pourquoi ?

Votre commune se mobilise pour planter des haies

Les haies en bordure de champs permettent de restaurer la biodiversité via des auxiliaires de cultures (insectes pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), d'abriter du vent, de lutter contre l'érosion des sols, d'améliorer la préservation de la qualité de l'eau dans le sol, de stocker du carbone et enfin de lutter contre le réchauffement climatique.

Tout est dit, dans cette énumération et il nous faut donc passer à l'acte en plantant pour les générations futures, des haies salvatrices qui permettront d'inverser la tendance.

Des dégâts considérables ont été commis et il y a, chaque jour, plus de haies qui disparaissent que de haies plantées.

À l'instar de notre arboretum, qui a été planté par les enfants de l'école et un public en insertion, nous vous proposons une nouvelle opération citoyenne dans laquelle vous serez les acteurs principaux !

En étroite collaboration avec la société de chasse de Savignac, la Fédération départementale de la Gironde, le Département de la Gironde et l'Association Arbres et Paysages, nous vous donnons rendez-vous le :



Samedi 22 février à partir de 9h

Rendez-vous à la mairie pour nous rendre ensemble sur le site qui a été choisi.

Inscription en mairie ! 05 56 65 40 86

Le petit matériel de jardinage est le bienvenu !

D'avance merci !

Un pot de l'amitié clôturera cette matinée.

Dîtes-le nous

Logo République Française (Liberté, Égalité, Fraternité) and Finances Publiques.

RÉAGIR AUX VIOLENCES CONJUGALES

Pour que votre nouvelle adresse ne soit pas visible sur vos documents fiscaux

Dites-le nous

0 809 401 401 Service gratuit + prix appel | France services | impots.gouv.fr

SAVIGNAC

THEÂTRE SAMEDI 1^{er} FEVRIER 2025

SALLE DES FÊTES à 20h30

UNE LONGUEUR D'AVANCE

Comédie de Yves BILLOT

Mise en scène JC PALISSAT-BEGARIE

Soirée Théâtrale proposée par L'Association de Restauration et Sauvegarde de l'Eglise de Savignac

Entrée : 10€ - Enfants -12 ans : gratuit

Buvette - Entracte - Crêpes

Économie



Amandine Lebrun à gauche
en compagnie d'Odile
venue lui prêter main forte



La Ferme Alchimique s'installe durablement à Savignac

C'est avec un grand plaisir que nous vous faisons part de l'installation d'une nouvelle activité agricole sur notre commune.

En effet, c'est au mois de décembre 2024 que Madame Lebrun, présidente de l'association La Ferme Alchimique, lance de façon officielle son projet de culture de plantes aromatiques et médicinales au lieu-dit Message, route de Bieujac.

Déjà installée sur la commune d'Auros avec 300m² de plantations, c'est bien un accroissement de l'activité qui motive notre agricultrice.

Les 5 hectares qui ont été investis permettront de développer une activité en pleine extension, qui fournit aussi bien le secteur de la parapharmacie que celui de la restauration.

Dans les plantes produites, Amandine Lebrun cultive les plantes méditerranéennes : romarin, thym, l'immortelle Corse, lavande... les plantes aromatiques : sarriette des montagnes, mélisse citronnée, des verveines, des agastaches, de la tagète, de nombreuses variétés de menthes (parmi elles sa chouchoute la menthe bergamote), sauge officinale... des petits fruits framboisiers, cassissiers, myrtilliers. Elle cultive également une roseraie ancienne de Damas, Gallica et Moussus; sans oublier des fleurs comestibles, zinnias, violettes, oxalis, capucine, différentes variétés de sauges, échinacée, monarde...

L'exploitation des plantes se fera en bio en appliquant le principe de la permaculture.

Il n'y a donc pas ou très peu de mécanisation sur l'exploitation, ce qui permet de réduire les coûts et de se concentrer sur la récolte.

L'actuel séchoir à tabac (séchoirs à tabac emblématiques de notre commune) servira de lieu de stockage, mais aussi de production des divers produits proposés et fabriqués en local, notamment les eaux florales, les tisanes aromatiques, etc.

À l'avenir, des serres seront installées sur les surfaces d'environ 1500 m².

Le reste de la surface disponible permettra l'accueil de quelques animaux de la ferme en capacité de produire des engrais naturels destinés à amender la production.

Un verger prendra également place sur l'exploitation. Des arbres fruitiers issus du conservatoire de Barolle viendront compléter les plantations sur le lieu.

Enfin, la ferme agroécologique sera également un lieu de transmission et de formation pour toutes les personnes sensibles à la vertu des plantes qui nous environnent.

Riche d'autres compétences, Amandine Lebrun se considère autant comme paysanne que comme massothérapeute !

Elle exerce ce métier sur plusieurs villes du Sud-Gironde. Vous pouvez lui rendre visite pour votre plus grand bien...

Pour en savoir plus sur cette activité et visiter la boutique

787 route de Bieujac.33124 SAVIGNAC

www.lafermealchimique.fr

www.afleurdecoeur.com

Le débroussaillage désigne plusieurs types de travaux, des plus simples aux plus techniques, tous nécessaires pour protéger sa maison en cas de feu.



J'ENTREPRENDS LES TRAVAUX LES PLUS LOURDS pour créer des discontinuités dans la végétation afin de limiter et ralentir la progression du feu en cas d'incendie.

- Je coupe les branches ou les arbres en contact avec ma maison et, quand c'est obligatoire, les arbres trop proches les uns des autres.
- Je supprime les arbustes situés sous les arbres.



J'ENTRETIENS pour réduire la masse de végétaux au sol et créer une ceinture de sécurité autour de ma maison.

- Je tonds l'herbe et je coupe les broussailles.
- J'élague les branches basses des arbres.
- Je taille mes haies.



JE NETTOIE pour supprimer des combustibles potentiels des alentours de ma maison.

- J'élimine les résidus issus du débroussaillage (broyage, compostage, mise en déchetterie...).
- J'éloigne les réserves de bois de mon habitation.
- Je retire les feuilles et les aiguilles de la toiture et des gouttières.

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**





PAIN D'ÉPICES

POUR 8 PERSONNES • PRÉPARATION : 15 MINUTES + 30 MINUTES DE REPOS • CUISSON : 1 HEURE AU FOUR

Les ingrédients

- 250 gr de farine
 - 3 oeufs
 - 50 gr de sucre roux
 - ½ sachet de levure chimique
 - 2 cuillères à café de mélange 4 épices
 - 1 ou 2 cuillères à café de cannelle (et pourquoi pas du ras el anout ?)
 - 30 cl de lait
 - 300-400g + zeste d'orange et de citron
- Ajustez la farine et le lait pour avoir une pâte comme pour un cake

La recette

Dans un saladier, mélangez au fouet la farine, le sucre roux, la levure chimique et les différentes épices. Ajoutez le lait entier et mélangez bien à nouveau. Incorporez le miel et les zestes d'orange ou de citron ou les deux, remuez à nouveau. Laissez reposer l'appareil pendant une demi-heure



pour faire infuser les épices. Pendant ce temps, préchauffez le four à 150°C. Beurrez et farinez un moule à cake et versez le mélange. Faire cuire au four pendant une heure (assez longtemps pour que la croûte soit craquante) et démoulez quand le cake a tiédi.



QUE PLANTER, SEMER ET FAIRE EN JANVIER ?

LE POTAGER

En tenant compte des plantations potagères effectuées cette année, dessinez le plan de votre potager pour l'année à venir, en respectant la rotation des cultures.

Pensez aussi à vous ménager un espace dédié aux plantes aromatiques.

Bêchez les parcelles inoccupées du potager sans briser les mottes, incorporez un fertilisant à base de fumier et d'algues, ou un bon engrais organique pour un potager bio.

Nettoyez et enrichissez vos carrés de potager en janvier, c'est le moment de les préparer pour les cultures à venir.

Récupérez les cendres de bois et épandez-les au potager pour l'enrichir à bon compte en potasse ;

Ramassez les dernières feuilles d'automne, elles enrichiront le compost.

Gardez à l'abri toutes vos plantes gélives : sous un voile, sous la serre... Aérez ces espaces dès que le temps est plus doux.

Effectuez la taille d'hiver sur vos fruitiers.

Mettez à germer des patates douces pour les planter au potager à la belle saison.

Commandez vos semences de tomates pour l'année.

AU JARDIN



QUELS LÉGUMES PLANTER EN JANVIER ?

Ail, échalote et oignon

Ciboulette à semer

Radis à semer

Salade de printemps à semer

Roquette à semer

LES ARBRES FRUITIERS ET LES PETITS FRUITS

Plantez arbres et arbustes fruitiers si le sol n'est pas gelé, que ce soit en racines nues ou en pot.

La période de taille idéale des arbres fruitiers s'étale de janvier à mi-mars, avant la montée en sève. Il s'agit à cette époque de faire rentrer plus de lumière dans l'arbre, hors périodes de gel, taillez les arbres fruitiers à pépin : pommiers, poiriers, cognassier en formes de plein vent ou palissées.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2024

En exercice : 14 / Présents : 11 / Absents excusés : E. ESTEVES-P. BERNA-C. BAYLE / Procuration : E. ESTEVES à V. BOYANCE

1. PROJET AGRIVOLTAÏSME GARBAY/ BERNA, RÉCEPTION DU COLLECTIF DES HABITANTS DE TÉCHOUEYRE

Le projet présenté lors du conseil municipal du 10 juin 2024 a évolué. L'EARL Paul et Jean BERNA abandonne le projet.

Monsieur le Maire présente le projet au collectif des habitants de Téchoueyre grâce au support de présentation fourni par l'entreprise CalyWattSol.

La parole a été donnée au collectif afin que chacun puisse évoquer les craintes et/ou questionnement concernant ce projet.

Des habitants ont pu négocier avec l'entreprise, du coup la surface totale a été modifiée.

Craintes et questions des habitants de Téchoueyre :

- Il n'y a pas de recul sur ce type de projet, il est donc difficile de savoir ce qui peut être négocié avec l'entreprise.
- Les habitants ont acheté leurs maisons il y a de nombreuses années sur une commune rurale. Ils ne souhaitent pas avoir un tel chantier à proximité de chez eux.
- Quels sont les impacts sur la santé ? Ce type de projet engendrera-t-il des nuisances sonores ? Les panneaux sont-ils bruyants lorsqu'ils s'inclinent ? Des ventilateurs sont-ils présents sur l'installation ? Quel est le niveau de décibel produit par les panneaux ? Les habitants relèvent qu'ils n'ont aucune information concernant toutes ces interrogations.
- Coté santé ? Le collectif souhaiterait avoir des informations.
- Quand est-il du recyclage des panneaux ? Que deviennent-ils à la fin du contrat ?
- La maintenance des panneaux est-elle régulière ?
- L'avis du conseil municipal peut-il être rédhibitoire ?
- Qu'en est-il si un des habitants souhaite vendre sa maison ? La valeur de la maison diminuera ? Ils craignent que leurs biens perdent de la valeur.
- Si ce projet se réalise, d'autres projets pourront-ils voir le jour ou non ?
- Une fois l'agriculteur à la retraite, si les terres se vendent, le prix de l'hectare sera-t-il différent du fait de la présence des panneaux sur la parcelle ?
- Le contrat stipule-t-il que le propriétaire doit conserver les parcelles ou la vente est-elle possible ?
- Une enquête publique doit-elle avoir lieu ?
- Si le projet voit le jour, les camions circuleront-ils sur le chemin communal récemment refait ?
- Quelle est la dimension des transformateurs, leur nuisance sonore, leur positionnement ?
- Les panneaux proviennent de Chine pour une entreprise qui prône des valeurs écologiques.
- Nuisances sonores lors de l'implantation des panneaux (plantation de poteaux).
- L'agriculteur ne vit pas sur la commune.

Les éléments (support de présentation et réponses aux questions) seront transmis aux habitants.

2. DÉLÉGATION DU CM AU MAIRE

Dépense :

- Perche à frelons : 2 575.00 € HT soit 3 090.00 € TTC

3. DÉLIBÉRATIONS

a) Vente remorque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une remorque a été achetée en début d'année et propose de mettre en vente l'ancienne remorque de la commune.

Monsieur le Maire propose de vendre la remorque à monsieur Frédéric BESSE demeurant 1308 route de BRANNENS 33124 SAVIGNAC pour la somme de mille euros (1 000.00 €).

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

b) Vente terrain commune / TAUZIN – CANDELON

Monsieur le Maire fait part de la demande formulée par M. CANDELON et Mme TAUZIN d'acheter une partie du terrain communal cadastré AB 303 touchant leur propriété.

Monsieur le Maire propose que le terrain soit borné afin d'en conserver une partie et de vendre l'autre partie à M. CANDELON et Mme TAUZIN. La parcelle qui sera vendue, a une contenance de 0h 0a 88ca pour un prix fixé à mille euros (1 000.00 €).

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

c) Demande fonds de concours 2024 à la CDC Réolais en sud gironde

Le Conseil Municipal va réaliser des travaux d'aménagement de bourg dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg 2 signée avec le département de la Gironde le 06 octobre 2023. Il décide de solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde. Les travaux qui seront réalisés cette année sont ceux de l'action 1, l'aménagement des entrées de bourg.

Après avoir pris connaissance de l'estimation des travaux, soit :

Montant des travaux 28 847.60 € HT soit 34 617.12 € TTC

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- de solliciter le fonds de concours 2024 de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde
- d'assurer le financement prévisionnel de ce projet comme suit :

• Subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 10 000.00 €

• Autofinancement : 18 847.60 €

TOTAL 28 847.60 €

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

d) Refacturation achat matériel frelons

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour la destruction des nids de frelons, le matériel avait été acheté avec les communes de Barie, Castets en Dorthe, St Loubert et Castillon.

Il explique qu'il est nécessaire de renouveler ce matériel et d'en conserver une utilisation partagée entre les communes. Le nouveau matériel a été acheté par la commune de Savignac :

- Kit complet perche carbone API-04013 avec système anti bourrage et aiguillon destructor d'une valeur de deux mille cinq cent soixante-quinze euros HT (2 575.00 € HT) soit trois milles quatre-vingt-dix euros TTC (3 090.00 € TTC).

Considérant que

- la commune de Savignac a investi un montant total de 3 090.00 € pour l'acquisition de ce matériel
- le matériel sera utilisé par les communes de Barie, Castets et Castillon, Pondaurat et Savignac

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la refacturation du matériel comme suit (basé sur le prix HT) :
 - Commune de Barie : 643.75 euros
 - Commune de Castets et Castillon : 643.75 euros
 - Commune de Pondaurat : 643.75 euros
- D'autoriser monsieur le Maire à signer une convention avec les communes concernées.

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

4. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions communales

Finances : (J-L. BENTÉJAC)

La commission a fait un point sur les 8 premiers mois de l'année 2024 :

Dépenses Fonct : prévu 584 037.00 € réalisé 328 392.19 €

Recettes Fonct : prévu 584 037.00 € réalisé 400 077.88 €

Dépenses Ivest : prévu 400 862.83€ réalisé 92 085.17 €

Recettes Ivest : prévu 400 862.83€ réalisé 387 270.85 €

CAB : (P. MONTO)

La réunion préparatoire de chantier a lieu jeudi 19 septembre avec l'entreprise Eurovia et le bureau d'étude AZIMUT.

Fibre : (P. MONTO)

Le déploiement est en cours entre Auros et Savignac ainsi que sur le chemin rural de Pebaquey.

La fibre devrait être déployée à 100 % au 31/03/2025.

Maison BEUCAILLOU (P. SÉQUIER) :

Le porteur de projet recherche des financements. Un point sera fait au mois d'octobre avec l'entreprise.

La banque des territoires ne financera pas ce projet, car le porteur de projet n'est pas une collectivité.

Un devis a été établi concernant la démolition du garage : 1 920.00 € TTC.

Social (P. SÉQUIER) :

Plusieurs évènements vont avoir lieu durant les prochains mois :

- Halloween : 26 octobre 2024
- Noël des enfants 7 décembre 2024
- Vœux du Maire : 10 janvier 2025
- Repas des aînés 25 janvier 2025

Associations et évènements (P. SÉQUIER) :

Un concert de Gospel est prévu par l'ARSES à l'église de Savignac le 28 septembre 2024.

Les ruchers de la Bassanne organisent les portes ouvertes afin de pouvoir visiter leur entreprise et découvrir le métier d'apiculteur les 28 et 29 septembre 2024.

Projet plantation haies (P. SÉQUIER) :

Un projet de plantation de haies a été évoqué il y a plusieurs mois sur la parcelle communale au lieu-dit Sendat Ouest. Nous attendons un retour de la fédération de chasse concernant le financement.

Une journée citoyenne sera organisée pour la plantation.

Adressage (F. GARCIA) :

Il reste une quarantaine de plaques à distribuer.

Bâtiments (M. VIDAL) :

La visite de l'APAVE a eu lieu. Suite à cela une intervention a été réalisée par un électricien.

Une prise électrique en 380V sera installée à la boucherie. Un rendez-vous avec le SIPHEM est prévu le vendredi 20 septembre concernant les modes de chauffages pour la maison des associations.

La prochaine commission bâtiment aura lieu 1 octobre à 18h00.

Commissions intercommunales

MSAP : P MONTO

La livraison est prévue le 8 octobre 2024 pour une rentrée officielle des agents le 4 novembre 2024.

La DGFIP entrera dans les locaux le 01 décembre 2024.

Les abords seront aménagés pendant les vacances de la Toussaint.

5. DIVERS

Panneau Pocket : 295 téléchargements de l'application.

La séance est levée à 22h39.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 NOVEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 14 / Présents : 9 / Absents excusés : M. VIDAL- A. DABBADIE - P. BERNA - C. SAIGNES – F. CAUSSÉ /
Procuration : M. VIDAL à JL. BENTEJAC et A. DABBADIE à P. MONTO

M. le Maire demande au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour.

1. DÉLIBÉRATIONS

a) Modifications des statuts du SIAEPA Bassanne-Dropt-Garonne. Monsieur le Maire expose que :

- Compte-tenu du changement d'adresse du siège social du SIAEPA BDG et afin de donner la possibilité au Syndicat de réaliser des prestations de services en dehors de son territoire syndical ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts du SIAEPA BDG tels qu'annexés à la présente délibération :

- modification de l'article 3 pour tenir compte de la nouvelle adresse du siège social suite à la campagne de réadressage menée par la commune de Loupiac de La Réole ;
- ajout de deux articles pour donner la possibilité au Syndicat de réaliser des prestations de services en dehors de son territoire (article 9) et rappeler les modalités de dissolution du Syndicat (article 12).

VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

b) Présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif (RPQS) du SIAEPA BDG

Monsieur ou Madame le Maire rappelle que la commune de Savignac a transféré sa compétence eau et assainissement au Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du Syndicat a présenté un RPQS pour rendre compte de l'exercice 2023 des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Ces RPQS ont été transmis à chaque membre du Syndicat.

Conformément à l'article D 2224-3 du CGCT le maire de chaque commune membre du Syndicat présente à son tour, à son Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, les rapports annuels établis par le Syndicat.

Le Conseil municipal :

- prend acte de la présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023.

VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

c) Décision Modificative vente à l'euro symbolique

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative. En effet, la commune a vendu une parcelle au SIAEPA pour un montant d'un euro symbolique. Il convient de prévoir des crédits au chapitre 041 en dépense et en recette afin de pouvoir passer les écritures comptables comme suit :

Recette > 2111 : 953.68 €

Dépense > 204412 : 953.68 €

VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

d) Obligation de réaliser un contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif en cas de cession immobilière

Monsieur le Maire expose le souhait du Syndicat des eaux Bassanne - Dropt - Garonne d'instaurer une vérification systématique de conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif en cas de cession immobilière.

En effet, si les contrôles des installations d'assainissement non collectif sont obligatoires lors de la vente d'un immeuble à usage d'habitation, conformément à l'article L.1331-11-1 du Code de la Santé Publique, ça n'est pas le cas des contrôles de branchement au réseau d'assainissement collectif.

Or, le Syndicat des eaux est confronté à des problèmes de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux et stations) liés à l'intrusion d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement.

Une des solutions consiste à imposer le contrôle systématique des installations intérieures et du raccordement au réseau d'assainissement collectif lors des ventes sur les 10 communes du Syndicat desservies par un réseau public.

En effet, la réalisation des contrôles de branchement a essentiellement pour but de vérifier que l'exutoire de l'ensemble des eaux usées (évier, sanitaire, lave-linge...) est bien le réseau d'assainissement collectif et que les eaux pluviales (notamment les eaux de toiture) ne sont pas raccordées à ce réseau.

Le coût du contrôle de branchement dans le cadre d'une vente, calé sur celui des installations d'assainissement non collectif, est à la charge du vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de rendre obligatoire le contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif en cas de cession immobilière ;

- Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal en ce sens ;

- Demande à Monsieur le Président du Syndicat des eaux Bassanne-Dropt-Garonne de prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ces contrôles.

VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions communales

Finances (P. MONTO) :

Des courriers du Département de la Gironde sont arrivés en mairie concernant des dotations :

FDTP : 12 898 € pour 8 000.00 € budgétisé

Droit mutation : 37 725.00 € pour 20 000.00 € budgétisé

FDAEC : 7 278.00 € pour l'année 2024

La chute d'un arbre sur la RD9E3 appartenant à un particulier a causé des nombreux dommages à des installations communales

Des devis ont été demandés pour les réparations :

Commande cloche : 1849.68€

Vitre : 342.88 €

Eclairage public : 764.28 €

Urbanisme (P. MONTA) :

Une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente d'une maison, route de l'église a été reçue pour un montant de 184 000.00 €. La commune ne souhaite pas activer son droit de préférence.

CAB (P. MONTA) :

Les travaux ont démarré sur la RD 12 pour l'installation des chicanes aux entrées de bourg. Une déviation a été mise en place.

Agence postale communale (P. MONTO) :

La poste a contacté la mairie, car la convention de l'agence postale communale arrive à son terme le 14 février 2025. Il convient de prévoir une délibération pour établir la durée de la prochaine convention (entre 1 et 9 ans).

Repas des aînés (P. SEQUIER) :

Le repas des aînés est programmé le 25 janvier 2025.

Matinée citoyen (P. SEQUIER) :

Il conviendra de fixer une date pour programmer une matinée citoyenne pour la plantation de haies.

Maison partagée (P. SEQUIER) :

Une réunion du comité de pilotage a lieu le 13 novembre 2024. Le porteur de projet propose de signer le bail emphytéotique avant la fin de l'année 2024.

Communication (P. SEQUIER) :

La prochaine commission aura lieu le 12 novembre 2024 à 18h00.

Commissions intercommunales**SIPHEM (P. MONTO) :**

Une invitation pour une conférence sur les énergies renouvelables a été reçue en mairie.

SICTOM (S. PUTCRABEY) :

Un achat de terrain est prévu.

La collecte en porte à porte en cours de déploiement.

Le syndicat rencontre un problème de maintenance des camions.

Sur la commune de Savignac les bacs seront livrés les 5 et 6 décembre 2024 de 14h00 à 19h00.

Un calendrier sera distribué en même temps que les conteneurs. Le ramassage sera fait en alternance : une semaine le bac noir et la semaine suivante le bac jaune. Changement de jour de tournée qui passe au mercredi au lieu du jeudi.

SDISS (P. MONTO) :

Le SDIS demande à ce qu'un arrêté de DECI soit pris.

Plantations de haies (P. SEQUIER) :

La Fédération de Chasse peut verser une subvention d'un montant de 1 000.00 €. Le reste sera à charge de la commune.

Sport (F. GARCIA) :

Un alternant a été recruté.

CAP 33 bilan :

16 asso

19 sites

46 jours d'animation

6400 participants

47 % des participants de -15 ans

65 % des participants venaient de la communauté de communes du Réolais

Des difficultés sont rencontrées concernant le recrutement des animateurs sur les mois de l'été.

L'évènement Cœur en réolais est prévu le 18 mai 2025 à Fontet à la base nautique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 DÉCEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 14 / Présents : 9 / Absents excusés : F CAUSSÉ, A. DABBADIE, P. BERNA, V. BOYANCE, E. ESTEVES

Procuration : V. BOYANCE à S. PUTCRABEY

M. le Maire demande au conseil municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

1. DÉLÉGATION DU CM AU MAIRE

Dépenses fonctionnement :

- Perche pour toiture : 117.60 €

- Carte des cloches : 1 849.68 €

Dépenses investissement :

- Frais de notaire des ventes Daney + Gibarroux :

161.00 € + 669.61 €

- Adressage : 13 698.48 €

- Perche frelons : 3 090.00 €

- Panneaux signalisation : 1 607.44 €

2. DÉLIBÉRATIONS

a) Renouvellement de la convention avec la poste pour l'agence postale communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la Loi du 2 juillet 1990 faisant obligation à la Poste de maintenir un réseau minimum de points de contacts ;

Vu la Loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée

par les lois 99-533 du 25 juin 1999 et 2000-321 du 12 avril 2000 autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire ;
Vu la délibération du 24/08/2011 relative à l'organisation de l'agence postale communale

Vu le courrier de La Poste en date du 25 octobre 2024

Considérant qu'il y a lieu de maintenir ce service postal de proximité ;

Considérant qu'il est proposé de renouveler ladite convention ainsi que ses possibles avenants pour une durée de 9 ans ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

• Approuve la convention entre la Commune et La Poste pour une durée de 9 ans

• Précise que les horaires d'ouverture de l'agence postale communale seront : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00.

• Autorise le Maire à signer cette convention et les possibles avenants.

VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

b) Motion AMG/AMR

M. le Maire présente au Conseil Municipal la motion qui a été adoptée par l'AMG et l'AMRF « Les maires et les Présidents d'intercommunalité de la Gironde refusent d'être les variables d'ajustement du Gouvernement ».

Considérant :

- L'importance du sujet abordé ;
- Les arguments développés en faveur de la motion ;
- La nécessité de prendre position sur ce sujet ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la motion de l'AMG et l'AMRF : « Les maires et les présidents d'intercommunalité de la Gironde refusent d'être les variables d'ajustement du Gouvernement ».

VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

c) Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Montant budgétisé : dépense d'investissement 2024 = 357 062.83 € (Hors chapitres 16 ; 020)

Conformément aux textes applicables, il est possible de faire application de cet article à hauteur de 89 265.70 € : (25% x 357 062.83 €).

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 85 000.00 € soit moins de 25 % des dépenses d'investissement 2024.

Les dépenses d'investissement concernées :

- e) 2151 – Réseaux de voirie = 30 000.00 €
- f) 2131 – Bâtiments publics = 25 000.00 €
- g) 21538 – Autres réseaux = 30 000.00 €

VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

d) DM intégration frais d'étude

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative. En effet, suite à l'étude de la CAB 2 mandatée à l'article 2031, il est nécessaire d'intégrer les écritures. Il convient de prévoir des crédits au chapitre 041 en dépense et en recette afin de pouvoir passer les écritures comptables comme suit :

Recette : Chapitre 041 : + 17 142.00 €
Dépense : Chapitre 041 : + 17 142.00 €

VOTE POUR : 10 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

3. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions communales

SAFER (P.MONTO) :

Deux ventes ont été actées, l'une en faveur de la SCI les Bourdons et l'autre SCI Vidarroze.

Urbanisme (P. MONTO) :

Un pan de mur d'un bâtiment s'est effondré sur la route départementale 9e3, route d'Aillas. Le propriétaire va être contacté. Il sera nécessaire de prendre un arrêté de péril.

CAB (P. MONTO) :

La prochaine réunion avec le bureau d'étude aura lieu le 17 janvier 2025 au sujet des travaux qui auront lieu en 2025.

Les devis concernant l'éclairage public, l'effacement et l'enfouissement de réseaux ont été reçus en mairie : environ 135 000.00 €.

Plantation des haies (P. SEQUIER) :

La plantation des haies aura lieu le 22 février 2025.

Maison partagée (P. MONTO) :

La promesse de bail emphytéotique a été reçue.

La commune n'a pas encore signée le bail, car une clause devait être mise en discussion. La clause concerne l'indemnité qui devrait être versé à l'emphytéote. Le Conseil Municipal souhaite ajouter que l'indemnité sera versé seulement si la commune de renouveau pas le bail.

Le coût du loyer prévu, pour les résidents serait environ 1 100.00 €.

Bâtiment (M. VIDAL) :

Un arbre d'un particulier s'est effondré sur une ligne électrique, créant une surtension ainsi que des dégâts lors de la chute. Des devis ont été demandés pour les réparations nécessaires.

Cloche : 1541 € HT

Sdeeg : 764.28 € HT

Zinguerie : 809.10 € HT

Antenne : 140.11 € HT

Clôture et portillon : 1 495.00 € HT

Maison des associations (M. VIDAL) :

Il va être nécessaire de remplacer le mode de chauffage de la maison des associations. Aucune entreprise ne souhaite faire l'entretien. La chaudière a 19 ans.

Des entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis. D'après les premiers devis, le montant sera d'environ 30 000.00 €

Sur une prévision de 30 000 € HT, le plan de financement pourrait être :

ADEME : 2594.00 €

Département : 12 600 .00 €

Reste à financer : 14 806.00 €

Il faut prendre contact avec le Sous-Préfet pour savoir si des aides sont possibles.

Commissions intercommunales

Transport de corps (S. PUTCRABEY) :

La dette de l'URSSAF est abandonnée.

Il n'y a plus qu'un chauffeur habilité pour le transport.

L'habilitation doit être renouvelée en 2026. Il faut au minimum 3 chauffeurs. La prochaine formation a lieu fin 2025 à Limoges.

SICTOM (P. SEQUIER) :

Les bacs jaunes seront distribués le 5 et 6 décembre 2024 à la salle des fêtes.

Les redevances n'augmenteront pas en 2025.

L'objectif jusqu'à la fin du mandat est de déployer le compostage et le tri dans toutes les écoles.

La prochaine soirée compostage a lieu le 9 décembre 2024 à la salle des fêtes de Savignac.

4. DIVERS

Une demande a été formulée par l'orange bleue à Langon auprès de la mairie pour organiser un événement début 2025. Il conviendra de demander plus de précisions à cette demande

Votre Maison Partagée : Le Clos Geras à Savignac (33 124)

Ouverture prévue mai 2026
avec le soutien de la mairie de Savignac



Pour nous contacter :

-  05 56 32 56 97
-  06 34 70 46 19
-  contact@adisvie.fr
-  www.adisvie.fr

La maison est idéalement située face à l'église. A moins de 5km vous trouverez la maison de santé (médecins généralistes, psychologues, diététicienne, infirmières, orthophoniste, podologue), de cabinets médicaux (dentiste, ostéopathe, kinésithérapeute) et la pharmacie. Vous pourrez profiter de toutes les commodités de la commune (supermarché, boulangerie, coiffeurs, petits commerces, vie associative : solidarité, culture, sports et loisirs, ...).

Adisvie - SAS - 1 rue Louis Lagorgette, 33150 Cenon
tél : 05 56 32 56 97 - e-mail : contact@adisvie.fr
N° SIRET : 894 609 239 00013

VIE PRATIQUE



Mairie de Savignac

120 impasse Jacques Lescarret
Tél : 05 56 65 40 86
Mail : savignac3@orange.fr
Ouverture : Ouvert du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 13h30 à 17h30



Accueil Service Public Auros

1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS
Lydie Barbier, Tél : 06 09 61 55 88
Nathalie Gomez, Tél. 06 23 30 03 93
Mail : franceservices@reolaisensudgironde.fr
Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30



Poste de Savignac

Tél : 05 56 65 74 88
Ouverture : Ouvert tous les jours du lundi au samedi (sauf le mercredi) de 9h à 12h



RAM Touches A Tout

Relais Petite Enfance - RPE d'Auros - Maison de la Petite Enfance - 3 route de Castets 33124 Auros
Tél : 06 89 37 85 64
Mail : rpe@reolaisensudgironde.fr
Permanence : le lundi de 15h30 à 17h30



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Tél : 05 56 65 46 77 ou 06 72 96 81 65
Contact : Mme MASSIEU Aurélie, Responsable
Mail : alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr



Accueil Ado

InfoJeunes - Marion CONTANT, responsable du Service Ado's
9, rue des Jacobins 33190 La Réole
Tél : 06 15 25 65 46
Mail : infojeunes@reolaisensudgironde.fr
Mercredi, Jeudi & Vendredi de 13h30 à 17h30, Deuxième samedi de chaque mois - Accueil les vacances scolaires au Pôle Sportif Intercommunal d'Auros



CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination)

Place Saint Michel 33190 LA RÉOLE
Tél : 05 56 61 53 10
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h (sur rendez-vous)



Pharmacie de Garde

Tél : 3237
Pour connaître la pharmacie de garde de jour comme de nuit 24 heures sur 24 un seul numéro partout en France.



Sictom du Sud-Gironde

5, rue Marcel Paul, 33210 LANGON
www.sictomsudgironde.fr
Tél redevances : 05 56 62 36 03
Services techniques : 05 56 62 27 70
Mail : contact@sictomsudgironde.fr



Cabinet Infirmier

Pascale et Omar AISSAOUI
38 Le Bourg, 33124 Savignac
Tél : 05 56 61 26 67
Port : 06 50 55 09 58



Escale Santé

70 rue Abel Gourgues 33210 LANGON
Coordonnatrice Clémence Tresca
Tél : 05 57 31 01 29



Bibliothèque

Maison des Associations
Prêts gratuits de livres tous les samedis de 17 à 19h



Syndicat intercommunal de transport de corps

33190 PONDAURAT
Mme Martine MONGIE (MAIRIE)
Tél : 05 56 61 07 38
Service gratuit de transport de défunt



Transport à la demande

Service de minibus pour des trajets ponctuels pour les personnes âgées, personnes à mobilité réduite ou en insertion professionnelle
81 rue Armand Caduc 33190 La Réole
Tél : 05 56 71 71 55



Service Instructeur Urbanisme de la CDC

Tél : 05 56 71 36 44
<https://sve-reolais-sud-gironde.sirap.fr/#/communesList>



MDS (Maison des Solidarités)

Tél (Langon) : 05 56 63 62 20
Tél (La Réole) : 05 56 71 09 10
Tél (Bazas) : 05 56 25 11 62



Mission Locale Sud Gironde

20 rue Condorcet, ZI Dumès 33210 LANGON
Tél : 05 57 980 980 (numéro unique)
<http://mlsg.fr/>



France Travail

22 route de Bazas, ZI Dumès 33210 LANGON
Tél : 3949
www.francetravail.fr



SIRP Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique

603 du Pont Doré, 33190 PONDAURAT
Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, mardi de 14h à 18h30, jeudi de 14h à 18h30



Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement

BASSANNE - DROPT - GARONNE
3 Bonin Sud - 33190 LOUPIAC DE LA RÉOLE
Tél : 05 56 71 83 94
Mail : siaepa.bdg@orange.fr